

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 28 FEVRIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 14-DCM-DGS-029

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-HUIT FEVRIER** à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA  
CONSTRUCTION DU NOUVEAU COMPLEXE DE TENNIS ET DE SQUASH**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Pierre CARTAL, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS, Hélène BISCHOFF, Jean-Claude BRONDINO, Paule CONFORTINI, Roger GELY, Roland JOFFRE, Maryse BASTOUL.

**POUVOIRS** : Sandrine BOFFA-GEX à Nicole VACCA  
Charlotte BERNAT à Olivier DURAND  
Catherine ROGHI-PELLEGRIN à Frédéric FIORE  
Gilles RAMAGE à Jean-Louis BARBAROUX  
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO  
Alain BOGLIOLO à Paule CONFORTINI

**ABSENTE** : Christine MORICE

**SECRETAIRE de SEANCE** : Rachel CASTELLAN

=====

**M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis 2011, la Commune a entrepris une concertation active et fructueuse avec le Tennis Club Pradétan. Cette association sportive considérant l'augmentation importante du nombre de licenciés, a exprimé les difficultés liées à une véritable exigüité de ses structures, ne permettant plus l'épanouissement de leur projet sportif. D'autre part, l'éclairage, l'inaccessibilité des terrains, les difficultés de stationnement, les vestiaires désuets et en dehors de toutes normes, sont également de vraies problématiques auxquelles il convenait de répondre de façon tangible.

Ainsi, il a été proposé au club d'élaborer un projet de réimplantation du club afin d'offrir aux licenciés et à l'ensemble de la Commune, un équipement public moderne, plus grand et plus adapté aux normes nouvelles d'un club en plein essor.

Ce projet s'implantera sur le terrain dit de « La Diligence » à l'entrée Est de notre Commune. Des installations futures dont l'architecture a été confiée à Monsieur LOVERA, l'un des meilleurs spécialistes en France de la conception de clubs de tennis.

Ce nouvel équipement prévoit 7 nouveaux terrains de tennis, dans un cadre paysager surplombé par un grand club-house. Il intègre également, 4 courts de Squash et un mini-tennis, ce qui lui confèrera le statut de « centre sportifs de raquettes » et le rendra très attractif à l'échelle intercommunale.

L'estimation du coût de ce nouvel équipement (hors acquisition foncière) est de 1,7 M€.

La Commune du Pradet souhaite appeler la participation de l'Etat et des Collectivités Territoriales pour son cofinancement.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention publique d'investissement auprès du CNDS, de la Région du Département et de TPM, selon le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation d'un complexe de tennis et de squash		C.N.D.S.	100.000 € HT
		CONSEIL REGIONAL	200.000 € HT
		CONSEIL GENERAL	100.000 € HT
		T.P.M. (fond de concours exceptionnel)	50.000 € H.T.
		VILLE DU PRADET	1.250.000 € HT
	<b>TOTAL</b>	<b>1.700.000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE par :

21 Voix POUR

9 ABSTENTIONS (Mmes et MM. STASSINOS – GARNIER – SICCARDI – FRANCHI BRONDINO - BISCHOFF – CONFORTINI – BOGLIOLO - BASTOUL)

2 Refus de vote (MM. JOFFRE – GELY)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Bernard PEZERY



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : 10 MARS 2014

Transmis au contrôle de légalité le :

10 MARS 2014

Le Directeur Général  
des Services

